



# Compte-rendu du conseil municipal du 26 avril 2013

L'an deux mil treize, le **26 avril**, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de François BROTTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 19 avril 2013

## ORDRE DU JOUR

### 1. Affaires techniques - urbanisme – environnement

- 1.1. Acquisition et classement de la rue Louise Michel dans le domaine public
- 1.2. Délégation au Maire pour la vente de biens mobiliers

### 4. Affaires sociales

- 4.1. Modification du règlement de fonctionnement des structures multi accueils et des conventions d'objectifs et de financement passées avec la Caisse d'Allocations Familiales

### 8. Affaires culturelles

- 8.1. Médiathèque : demande de subventions au Conseil Général de l'Isère pour le mobilier, l'équipement informatique, les services aux usagers
- 8.2. Médiathèque : demande de subventions à l'état pour le mobilier, l'équipement en matériel informatique, audiovisuel, la création de services aux usagers utilisant l'informatique et la création d'un fonds documentaire audiovisuel et numérique

### 9. Ressources humaines

- 9.1. Tableau des postes : transformations de postes

Présents : 17  
Absents : 12  
Votants : 22

**PRESENTS :** Mmes. BOUCHAUD, BRUNET-MANQUAT, CAMPANALE, CHEVROT, GROS, HYVRARD, MILLOU, MORAND, PESQUET  
MM. BROTTE, CARRASCO, CROZES, FASTIER, FORT, GIMBERT, GLOECKLE, PEYRONNARD

**ABSENTS :** Mmes. AIZAC, BOURDARIAS, CATRAIN, DRAGANI, DURAND, LEVASSEUR (pouvoir à M. BROTTE), MELIS  
MM. BRUNELLO (pouvoir à M. CROZES), GAY (pouvoir à Mme. GROS), LEROUX, LORIMIER (pouvoir à M. FORT), PIANETTA (pouvoir à Mme. MORAND)

M. Claude GLOECKLE a été élu secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le conseil municipal, conformément à l'ordre du jour, a pris les décisions suivantes :

## 1 - AFFAIRES TECHNIQUES - URBANISME - ENVIRONNEMENT

### Délibération n° 37-2013 : Acquisition et classement de la rue Louise Michel dans le domaine public

La commune a engagé des négociations depuis plusieurs mois avec les copropriétaires de la rue Louise Michel pour classer cette voie de circulation dans le domaine public communal et un accord est intervenu pour acquérir un linéaire de 100 m<sup>2</sup> environ.

Les espaces verts et emplacements privatifs, tels que les locaux à ordures ménagères, restent la propriété des riverains. Les locaux à ordures ménagères ne sont pas adaptés pour la mise en place de bacs d'apport volontaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- d'acquérir à titre gratuit les parcelles AX 95 en partie pour 521 m<sup>2</sup> environ, AX 92 en partie pour 16 m<sup>2</sup> environ et AX 91 en partie pour 12 m<sup>2</sup> environ afin de les classer dans le domaine public communal en tant que voie ouverte à la circulation,
- de conférer tous pouvoirs à M. le Maire pour signer tous les documents afférents, notamment, les conventions, les documents d'arpentage et les actes de cession authentiques.

#### **Délibération n° 38-2013 : Délégation au Maire pour la vente de biens mobiliers**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, délègue à M. le Maire les décisions d'aliénations de gré à gré des biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.

### **4 - AFFAIRES SOCIALES**

#### **Délibération n° 39-2013 : Modification du règlement de fonctionnement des structures multi accueils et des conventions d'objectifs et de financement passées avec la Caisse d'Allocations Familiales**

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales demande, suite à la Lettre Circulaire Prestation de Service Unique 2011-105, de modifier des éléments du règlement de fonctionnement des multi accueils afin d'être au plus près des besoins des familles et les conventions d'objectifs et de financement initiales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise M. le Maire à signer le nouveau règlement de fonctionnement et les avenants modifiant les conventions passées avec la CAF.

### **8 – AFFAIRES CULTURELLES**

#### **Délibération n° 40-2013 : Médiathèque : demande de subventions au Conseil Général de l'Isère pour le mobilier, l'équipement informatique, les services aux usagers**

Le Conseil Général de l'Isère est susceptible de subventionner le volet investissement pour l'équipement en mobilier et l'informatisation de la médiathèque.

A l'issue des consultations de fournisseurs, les montants définitifs pour l'équipement de la médiathèque s'établissent comme suit :

- 351 519 € HT soit 420 417 € TTC pour l'équipement en mobilier, la signalétique et l'équipement audiovisuel,
- 27 636 € HT soit 33 052 € TTC pour l'équipement en matériel informatique et les services aux usagers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise M. le Maire à solliciter le soutien du Conseil Général de l'Isère pour l'équipement de la médiathèque.

#### **Délibération n° 41-2013 : Médiathèque : demande de subventions à l'état pour le mobilier, l'équipement en matériel informatique, audiovisuel, la création de services aux usagers utilisant l'informatique et la création d'un fonds documentaire audiovisuel et numérique**

Dans le cadre de l'aide à la lecture publique, l'Etat est susceptible de subventionner le volet investissement pour l'équipement en mobilier et l'informatisation de la médiathèque, ainsi que pour la constitution d'un fonds de documents audiovisuels et numériques.

A l'issue des consultations de fournisseurs, les montants définitifs pour l'équipement de la médiathèque s'établissent comme suit :

- 318 965,09 € H.T soit 381 482,22 € TTC pour l'équipement en mobilier et la signalétique,
- 60 190 € HT soit 71 987 € TTC pour l'équipement en matériel informatique, audiovisuel et la création de services aux usagers utilisant l'informatique.
- 97 921,94 € HT soit 116 317,25 € TTC pour la création d'un fonds documentaire audiovisuel et numérique : 79 220.46 € HT pour les DVD, les films et les livres numériques, et 18 701.48 € HT pour la souscription d'abonnements à des plates-formes numériques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise M. le Maire à solliciter le soutien de l'Etat pour l'équipement de la médiathèque.

## 9 - RESSOURCES HUMAINES

### Délibération n° 42-2013 : Tableau des postes : transformations de postes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés transforme les postes suivants :

Filière	Nbre postes concernés	Postes supprimés	Postes créés	Motif
Animation	1	Assistant socio-éducatif à temps complet	Animateur à temps complet	Fin de contrat
Technique	2	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Fin de contrat/ Départ en retraite
Police municipale	1	Brigadier de police municipale à temps complet	Gardien de police municipale à temps complet	Fin de contrat
Technique	1	Technicien à temps complet	Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Départ en Retraite
Technique	1	Technicien à temps complet	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Réussite concours



**La séance est levée à 21 h 30**

